



En Savoir Plus

Président : Pr Alain SOBEL
 Vice-Présidente : Nathalie CHANTRIOT
 Contact : philippe.sagot@hmn.aphp.fr
 Téléphone : 01.49.81.20.19
 Nous écrire :
 COREVIH Île de France Sud
 Hôpital Henri Mondor
 51, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
 94010 Créteil Cedex

COREVIH Île de France Sud

Notre site Internet : www.corevih-sud.org

BOULÉVARD ASSOCIATIJS JIJES



Actif Santé

www.actif-sante.fr
0950 796 160



Actions Traitements

www.actions-traitements.org
(+33) 1 43 67 66 00



ACT-UP Paris

www.actupparis.org
01 48 06 13 89



AIDES

www.aides.org
0850 160 011 (gratuit depuis un poste fixe)



ARCAT

www.arcat-sante.org
(+33) 1 44 93 29 29



Chrétiens et Sida

www.chrétiens-sida.com
01 46 07 89 81



CRIPS Île de France

www.lecrips-idf.net
01 56 80 33 33



Elus Locaux Contre le Sida

www.elcs.fr
01 42 72 36 46



Fédération Nationale d'hébergements VIH

www.fnvhv.org
01 48 05 55 54



Le Kisoque Info Sida

www.lekiosque.org
01 44 78 00 00



Sida Info Service

www.sida-info-service.org
0800 840 800 (gratuit 24h/24 et 7J/7)



Comité de coordination régionale de lutte contre l'infection par le VIH

COREVIH Île de France Sud - T.G. - Mai 2009

www.corevih-sud.org



LES MISSIONS DU COREVIH

La COREVIH a 3 missions principales décrites dans le décret du 15 novembre 2005 :

1. La coordination

Coordonner c'est :

- favoriser la circulation de l'information,
- mettre en cohérence les actions respectives de chacun des acteurs

2. Le recueil et l'analyse des données

- Une base de données spécifiques, appelée communément le DM12, permet de disposer d'informations médico-économiques,
- D'autres données sont disponibles : InVS, Sida Info Service, Centres de dépistage anonymes et gratuits (CDAG), structures extra hospitalières, enquêtes associatives

3. L'amélioration de la qualité des pratiques et l'harmonisation

C'est un travail collectif basé sur la confrontation et les échanges de pratiques, l'évaluation de celles-ci et l'harmonisation des protocoles et procédures.

C'est également la recherche clinique.

- le dépistage,
- le suivi des personnes co-infectées par les virus des hépatites,
- les stratégies de suivi des perdus de vue,
- le soutien et l'accompagnement...

Le Fonctionnement du COREVIH

Selon le décret ministériel du 15 novembre 2005 et la circulaire du

19 décembre 2005, chaque établissement de santé qui prend en charge des patients est rattaché à un COREVIH et l'ensemble des acteurs de la lutte contre le Sida sont ou peuvent être associés aux COREVIH, soit en étant représentant de leur catégorie comme membre du COREVIH soit en participant aux activités d'un des ses groupes de travail, soit en étant informé des activités du Comité.

La taille du COREVIH est compatible avec sa mission de coordination, le nombre d'acteurs et la taille de la file active.

Le COREVIH est composé de 30 membres titulaires au plus, pour un mandat de

4 ans, qui se répartissent en 4 collèges :

- Collège 1 : représentants des établissements de santé, sociaux et médico sociaux
- Collège 2 : professionnels de santé et de l'action sociale
- Collège 3 : des représentants des malades et des usagers du système de santé
- Collège 4 : des personnalités qualifiées

L'arrêté ministériel du 4 octobre 2006 a précisé les modalités de nomination des catégories d'acteurs. La nomination au sein des COREVIH fait l'objet d'une large concertation au sein des catégories. Il y a donc un enjeu fort pour veiller à l'implication des associations de malades ou de soutien et des acteurs extra hospitaliers, représentant les différents domaines (prévention, dépistage et accompagnement).

Le COREVIH installe un bureau élu "pluriel" composé au maximum de neuf membres, dont un président et un vice président. Le bureau comprend au moins un membre des trois premières catégories citées ci-dessus.

Le COREVIH tient au moins 3 réunions plénières par an dont au moins une en présence des DDASS, DRASS et ARH. Il choisit librement le nombre et les thèmes des réunions supplémentaires.

Il dispose d'un circuit d'information efficace : Internet, liste de diffusion....

Le COREVIH est autonome, mais reste en lien avec son environnement : services déconcentrés, conseils régionaux, assurance maladie, Centres Régionaux d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS), réseau des Comités d'Education pour la Santé (CODES).

Chaque COREVIH sera tenu de publier un rapport annuel d'activité dont la circulaire du 27 août 2007 définit les principaux contenus.

En Ile de France, un accord de principe a été obtenu pour la création d'un "Inter COREVIH" pour travailler sur des sujets transversaux comme les soins de suite, la précarité...

Le COREVIH Ile de France Sud a privilégié des axes de réflexion spécifiques en fonction des enjeux de la lutte contre le Sida sur son territoire en créant des commissions de travail (groupes de travail).

Le Territoire de Bâgéranche

Territoire de référence du COREVIH Ile-de-France Sud :

le centre hospitalier Henri Mondor établissement siège à Créteil, avec pour territoire de référence les 1er, 5e, 6e, 7e, 8e, 14e et 15e arrondissements de Paris et l'Hôtel Dieu (4ème), le territoire de santé 92-1, le territoire de santé 94-1, à l'exception de la commune de Noisy-le-Grand, le territoire de santé 94-2 ainsi que les communes de Vincennes, Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois ;

Territoire de santé 92-1 : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon, Montrouge, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Vanves.

Territoire de santé 94-1 : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champsigny-sur-Marne, Charanton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Marolles-en-Brie, Nogent-sur-Marne, Noissey-le-Grand, Ormesson-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Trévise, La Queue-en-Brie, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Santeny, Sucy-en-Brie, Villiers-sur-Marne.

Territoire de santé 94-2 : Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, L'Haye-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly, Villejuif, Rungis, Thiais, Vitry-sur-Seine.